

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 5 octobre 2004, intitulée: «Echange foncier Ville-Etat».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer à l'Etat de lui céder tout ou partie des terrains propriété de la Ville de Genève situés dans l'îlot 14 du quartier des Grottes contre les terrains sportifs de Vessy ou d'autres terrains propriété de l'Etat intéressant la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 14 janvier 1998, le Conseil municipal a accepté l'échange de diverses propriétés entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève telles que décrites dans le protocole d'accord signé entre les exécutifs respectifs le 17 septembre 1997 et explicité dans le corps de ladite proposition.

En résumé, l'Etat de Genève a cédé les parcelles 4603 et 4604 de Veyrier (terrains de sport de Vessy avec la suppression du droit de superficie), les parcelles 6415 et 6966 de Genève/Cité (Alhambra et parkings), la parcelle 846 de Genève/Cité (rue de Zurich 28 avec suppression de la servitude de superficie) et la parcelle 2821 de Genève/Eaux-Vives (caserne des pompiers de Frontenex avec la suppression du droit de superficie).

En contrepartie, la Ville de Genève a cédé les parcelles 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249 et 2251 de Vernier (Balexert), la parcelle 1727 de Lancy (anciens abattoirs), les parcelles 2684, 2792, 6777 et la copropriété pour moitié de la parcelle 6779 de Genève/Cité (îlot 14 à Montbrillant), la parcelle 3293 de Genève/Plainpalais (chemin de la Gravière aux Acacias), les parcelles 3248 et 3249 de Lancy (La Praille, parcelle du «Camembert»).

La Ville de Genève doit encore recevoir de l'Etat une superficie d'environ 28 000 m² à détacher de la parcelle 2432 de Genève/Eaux-Vives (gare des Eaux-Vives).

La Ville de Genève doit encore recevoir de la Société immobilière du Servette Football Club la parcelle 3185 de Genève/Petit-Saconnex (stade des Charmilles).

En conclusion, les échanges ci-dessus ont permis à la Ville de Genève de devenir propriétaire des terrains sportifs de Vessy et à l'Etat de Genève de construire le cycle d'orientation de Montbrillant sur des terrains lui appartenant.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 2 mai 2007.